

DECRET N° 79/344 DU 23/06/79  
portant nomination de Monsieur Michel GOMVOULI,  
Secrétaire Principal d'Administration de 2°  
échelon en qualité de Directeur des Affaires  
Administratives et Financières à la Direction  
Générale de la Culture et Arts.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret 79/I54 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/I55 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n°77/7I6 du 23 Décembre 1977 ;

D E C R E T E :

Article 1er.—Monsieur GOMVOULI Michel, Secrétaire Principal d'Administration  
est nommé Directeur des Affaires Administratives et Financières à la  
Direction Générale de la Culture et Arts.

Article 2.— Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 JUIN 1979

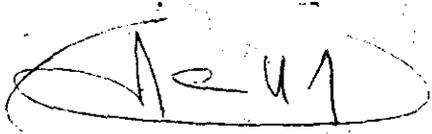
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture,  
Arts et Sports, Chargé de la  
Recherche Scientifique,

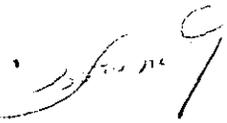
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

  
Jean-Baptiste TATI-LOUPARD.

Le Ministre des Finances,

  
Henri L O P E S.

P. Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux, en mission  
Le Ministre de la Santé et des Affaires  
Sociales,

  
Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.